



HAL
open science

Susciter l'émergence de communs comme outils du développement durable

Geneviève Fontaine

► **To cite this version:**

Geneviève Fontaine. Susciter l'émergence de communs comme outils du développement durable. Conférence internationale de l'AFD sur le développement- 12ième éditions " Communs et développement ", Agence Française de Développement, Dec 2016, Paris, France. hal-01539849

HAL Id: hal-01539849

<https://hal.science/hal-01539849>

Submitted on 20 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Axe 2 : Comment appréhender les communs en termes d'acteurs, de modèles juridiques et d'indicateurs ?

Susciter l'émergence de communs comme outils du développement durable.

Auteur : Fontaine Geneviève, doctorante au Laboratoire ERUDITE – Université Paris Est Marne la Vallée (sous la direction d'Hervé Defalvard), Chargée de mission de l'Institut Godin (Amiens).

Résumé

En partant du constat que la question des conditions favorables à l'émergence des communs est présente dans les travaux d'Ostrom et que certains de ses écrits tardifs témoignent d'une prise en compte des enjeux du développement durable, nous dégagons des éléments opérationnels d'analyse de l'émergence de communs comme outils du développement durable.

Pour ce faire, nous cherchons à caractériser les communs de capabilité en croisant l'approche de la justice sociale de Sen qui fonde sa conception du développement durable (Sen, 2013) et l'approche d'Ostrom sur les communs. Cet effort nous amène enrichir mutuellement ces deux approches pour définir cinq critères qui, en plus des trois critères additionnels définis par Ostrom, permettent de caractériser des communs de capabilité. A l'aide de ces critères, nous complétons notre grille des conditions favorables à l'émergence des communs issues directement ou indirectement du cadre ostromien pour les préciser dans le cas des communs de capabilité.

L'application de cette grille d'analyse à la dynamique de coopération économique TETRIS sur le Pays de Grasse (France) nous permet de comprendre les éléments ayant joué favorablement dans l'émergence de leur commun foncier mais également de poser l'hypothèse que la construction de ce commun dans un écosystème rassemblant des conditions plutôt favorables, permet l'émergence d'un commun de capabilité imbriqué.

Mots clés : Communs, capabilités, émergence, développement durable, conditions favorables.

Elinor Ostrom a défini un cadre d'analyse de la diversité des arrangements institutionnels permettant de caractériser des communs institués autour des ressources locales et d'étudier les conditions favorables à leur pérennité. Peu d'analyses portent sur le processus d'émergence des communs et sur les éléments favorisant leur construction. Pourtant, la question des conditions favorables à l'émergence des communs est belle et bien présente dans les travaux d'Ostrom.

L'approche d'A Sen du développement durable qui s'appuie sur la base informationnelle des capacités, dépassant ainsi le cadre des besoins pour englober celui de la liberté tant en termes d'opportunités que procédural, permet d'articuler le développement durable autour du processus délibératif et du débat public.

Dans cette perspective et sans remettre en cause l'approche institutionnaliste des communs proposée par Ostrom et reprise par Coriat (2015), nous tenterons de déduire du cadre d'analyse théorique et des études empiriques d'Ostrom des éléments pour accompagner l'émergence de communs comme outils du développement durable au sens de Sen.

Après avoir étudié les conditions favorables à l'émergence de commun, issues directement ou indirectement du cadre ostromien, nous proposerons un croisement entre l'analyse institutionnaliste des communs et l'approche par les capacités du développement durable (Sen, 2010) pour caractériser des *communs de capacité* comme outil du développement durable. Nous reviendrons ensuite sur les conditions favorables à l'émergence de ces communs de capacité. Nous l'illustrerons par l'utilisation d'une grille construite pour accompagner l'émergence de communs locaux s'inscrivant dans une perspective de transformation globale dans le cas de l'action collective du Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS (Transition Ecologique territorial par la Recherche et l'Innovation Sociale) sur le Pays de Grasse (France, 06).

I – Un terrain de recherche : La construction intentionnelle d'un commun au sein de la dynamique collective de TETRIS

La dynamique de coopération économique TETRIS regroupe des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui développent individuellement des activités socio-économiques liées aux Objectifs de Développement Durable et s'inscrivent dans notre hypothèse puisqu'ils cherchent à expérimenter des cadres institutionnels basés sur la coopération, la réciprocité et la confiance favorables au développement durable à l'échelle locale. Le projet s'est structuré, de 2013 à 2015, autour de 4 axes complémentaires et directement inspirés de l'approche par les capacités du développement durable.

Un aller-retour permanent est réalisé entre les activités socio-économiques, l'accompagnement de projets incubés et les activités de recherche-développement en sciences sociales. Cette place centrale de la recherche trouve son origine dans le rôle leader d'Evaléco, association qui développe depuis 2008 une méthodologie participative de diagnostic des pratiques effectives de développement durable et d'accompagnement à la transition écologique, basée sur l'approche d'A. Sen.

Au-delà du développement local durable, les acteurs partagent aussi une réelle difficulté d'accès à la ressource foncière en raison des prix de marché de l'immobilier d'activité sur le territoire. L'implication de structures aux statuts juridiques divers (association, SCIC, SAS), de la collectivité locale et de personnes physiques (bénévoles et chercheurs) les a amenés à créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour porter les activités en coopération et les locaux mutualisés, approchés comme un commun au sens où les surfaces ne sont pas réparties par structure mais par usage. Pour construire intentionnellement ce commun, les acteurs de TETRIS s'appuient, avec l'aide de leur centre de recherche, sur les travaux d'Ostrom. Ces acteurs

poursuivant un idéal transformateur, la construction intentionnelle d'un commun autour des locaux est approchée comme une expérimentation qui prélude à d'autres constructions reposant sur d'autres ressources du territoire, devant notamment permettre le développement des capacités.

Peut-on repérer dans l'histoire des acteurs, du territoire et de la dynamique collective de TETRIS des conditions favorables à l'émergence de ce commun ? Bien que très peu de travaux universitaires portent sur ce sujet, peut-on plus généralement définir à partir des travaux d'Ostrom des conditions propices à l'émergence de communs, afin d'en favoriser la construction intentionnelle sur les territoires ?

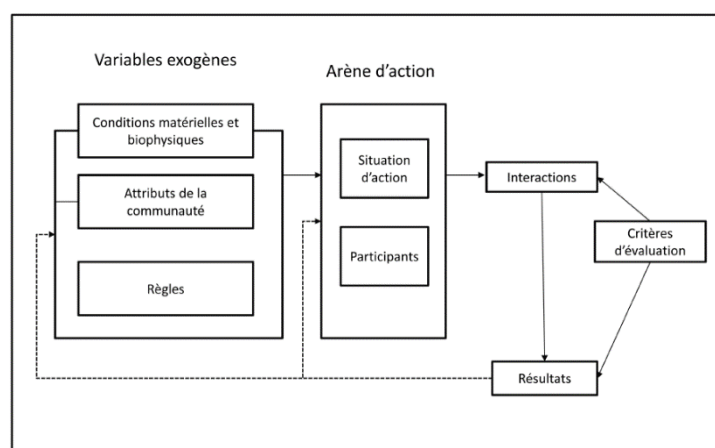
II - Les conditions favorables à l'émergence de commun, issues de l'analyse d'Ostrom et leur application au cas de TETRIS.

L'analyse d'Ostrom ne se limite pas, comme on le dit souvent, à la recherche des conditions de réussite de l'action collective d'un groupe permettant d'assurer la production, l'usage, la préservation voire le développement de la ressource par l'élaboration d'arrangements.

Dès 1998, elle définit ainsi des variables clés qui expliquent le degré de capacité d'auto-organisation d'un collectif. En 2005, elle en propose la schématisation suivante :

Les « arènes d'action » sont vues comme l'unité de base de l'analyse institutionnelle au sens d'espace de production des règles (Chanteau & Labrousse, 2013).

Dans sa description des attributs de la ressource (conditions matérielles et biophysiques), de la communauté et des participants, Ostrom présente des éléments qui relèvent de sa théorie des comportements et d'autres que l'on peut qualifier de structurels. S'y adjoignent des conditions favorables portant sur les règles exogènes qui nous donnent des indications sur la place et la posture des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence de communs. Il est important de noter qu'Ostrom envisage ces variables comme étant interdépendantes et formant un système dynamique.



Cadre d'analyse IAD, adapté selon la schématisation d'Ostrom (2005, p.15)

Nous pouvons regrouper ces conditions favorables à l'émergence de communs (Fontaine, 2016) issues directement ou indirectement du cadre d'analyse d'Ostrom dans la grille d'analyse suivante :

Attributs structurels de la ressource		
Vulnérabilité	L'idée de vulnérabilité renvoie à une dimension de protection du caractère durable de la ressource en lien avec une solidarité intergénérationnelle mais aussi à la dimension de sa non accessibilité effective et équitable.	
Contexte d'incertitude	Les contextes d'incertitude, les changements rapides dans les caractéristiques physiques de la ressource (Ostrom, 2013), la non prévisibilité des bénéfices générés... incitent à la coopération.	
Accès à l'information sur la ressource	La coopération se construira si l'information sur les caractéristiques de la ressource, sur son histoire et sur les bénéfices locaux de son maintien ou	=> sera facilité par l'existence d'espaces publics de proximité

	développement, est accessible et partagé (Ostrom, 2011).	
Attributs structurels des acteurs		
Dépendance	La notion de dépendance n'est pas uniquement centrée sur la ressource faisant l'objet du commun mais recouvre une triple interdépendance (Sabourin, 2003) des acteurs vis-à-vis de la ressource, de la ressource par rapport à des ressources complémentaires et des acteurs entre eux.	
Forte préférence pour le futur	C'est l'introduction du facteur temps qui permet la communication, le dialogue constructif et l'apprentissage. La présence d'acteurs s'inscrivant dans une temporalité longue est un facteur favorable à l'action collective (Sabourin, 2003).	
Attributs structurels du groupe		
Proximité	Ostrom conserve l'idée de la taille réduite du groupe comme une prédisposition à l'action collective mais face à la diversité des situations où paraissent pouvoir se développer aujourd'hui des communs (Weinstein, 2015), c'est la notion de proximité dans ses différentes acceptions (géographique, cognitive, de ressources) que nous retenons (Bouba-Olga, 2008).	
Homogénéité	Renvoie davantage à l'idée de perception commune qu'à une caractéristique commune intrinsèque des communs.	
	= perception commune de la ressource, des autres usagers, des règles de fonctionnement des institutions extérieures.	=> nécessite l'existence d'espaces publics de proximité
Variables issues de l'analyse comportementale		
Prise de conscience des dépendances	=> nécessite l'accès à l'information sur la ressource, les autres, l'histoire ...	=> nécessite l'existence d'espaces publics de proximité
Capacité à fixer de nouvelles règles	Le terme de « self governed » employé par Ostrom reflète, selon nous, un sentiment de légitimité des acteurs à définir des règles qui rendent possible le développement du commun. => dépend des règles externes et normes en vigueur	
Expérience	= attitude positive vis-à-vis des apprentissages	= pratiques coutumières de coopération ou d'entraide
	=> existence préalable de pratiques réciprocaires	
Confiance	La confiance est la condition de la décision initiale de coopérer. Elle repose pour Ostrom sur la réputation des participants, sur l'existence d'un système de sanctions, au moins informel, positives et négatives qui rejailliront sur la réputation et enfin sur une anticipation positive de réciprocité néanmoins porteuse d'un risque de non-réciprocité.	
Leader charismatique	Ostrom souligne que les actions collectives façonnant les communs sont facilitées par des leaders charismatiques ou par un noyau actif à l'interface entre le groupe et son environnement.	
Règles et normes externes en vigueur		
Influençant la vulnérabilité de la ressource en permettant ou même en organisant sa surexploitation (Fattori, 2015) et son accessibilité.		
Permettant l'existence d'espaces publics de proximité afin de développer des schémas de pensée partagés.		
Favorisant les prédispositions individuelles à la coopération		
Favorisant la responsabilisation et l'autonomie		

Geneviève Fontaine, 2016

Retour sur TETRIS

Appliquée au contexte de Tetris (Fontaine, 2016) cette grille permet d'expliquer les conditions favorables au processus d'émergence du commun foncier, à partir des documents internes et d'une observation participante.

La politique de soutien à l'ESS et la posture de l'EPCI ont permis de créer un espace de proximité, permettant aux acteurs de se reconnaître, renforçant, par le faire-ensemble, les proximités géographique et cognitive et la prise de conscience des interdépendances. La pression foncière a créé l'opportunité de la mutualisation des locaux, mais les acteurs sont allés au-delà en décidant d'approcher un commun : rédaction des baux et définition des règles permettant l'accessibilité de tous les espaces à toutes les personnes (salariés, bénévoles, volontaires), répartition des espaces par usages (plateaux techniques, tertiaire, stockage...) et non par structure... Enfin, fixation des loyers selon ses capacités et non selon l'espace occupé, ce qui suppose confiance et transparence.

Bien que les acteurs aient tous une préférence pour le futur matérialisée par la finalité du projet, celle-ci est très variable (très forte pour les individuels ou l'éducation populaire, plus faible pour l'IAE ou la collectivité). L'émergence du commun s'est appuyée sur un petit nombre de leaders ayant des positions stratégiques et une perception commune mais celle-ci reste insuffisamment partagée au sein des structures. TETRIS se heurte régulièrement à cette hétérogénéité qui reste un enjeu majeur pour la suite de l'action collective autour de la construction de communs de capacité.

Au-delà de ces difficultés, le sentiment de légitimité des acteurs à porter l'expérimentation repose sur leur culture (éducation populaire, recherche), mais aussi sur le cadre institutionnel créé par l'EPCI qui joue un rôle de tiers de confiance, voire d'arbitre en rappelant l'intérêt général. La présence de leaders individuels ou collectifs dont en particulier l'association évaléco joue un rôle décisif dans l'émergence du commun foncier.

L'analyse des conditions d'émergence de ce commun foncier mais également des premières étapes de définitions des règles de son fonctionnement, nous amène à nous questionner sur la capacité de ce type de commun à contribuer à la finalité affirmée par les acteurs de TETRIS de concourir, par leurs activités, au développement durable. Nous devons pour cela tenter de caractériser les communs comme outil du développement durable.

III - Des communs de capacité comme outil du développement durable

Bien qu'Ostrom ne s'inscrive pas directement dans les débats théoriques autour du développement durable, ces enjeux sous-tendent ces derniers écrits sur les perspectives qu'offre le polycentrisme pour faire face aux grands défis environnementaux et sociétaux tel que le réchauffement climatique (2010). Par ailleurs, si les théoriciens et praticiens du développement local durable mobilisent souvent la notion de communs, ils soulignent également (Ballet, 2008) l'insuffisance de réflexion sur la justice sociale dans la pensée d'Ostrom. Ils considèrent donc les communs, en tant qu'action collective instituante, comme un outil pertinent du développement durable à condition d'y introduire une visée normative sur la justice sociale. Or c'est précisément son approche comparative de la justice sociale fondée sur les capacités qui permet à Amartya Sen de proposer une conception du développement durable qui dépasse la question des besoins pour appréhender celle des libertés (Sen, 2013).

La caractérisation des communs de capacité comme outil du développement durable peut donc emprunter la voix d'un croisement entre l'approche de la justice sociale de Sen qui fonde sa conception du développement durable et l'approche d'Ostrom sur les communs, en élargissant et enrichissant mutuellement ces deux approches :

- en dépassant le cadre de réflexion d'Ostrom centré sur la recherche d'un intérêt mutuel pour y adjoindre une visée d'équité universaliste présente chez Sen dans sa vision du développement durable comme devant assurer une répartition équitable des capacités au sein de chaque génération et leur transmission équitable aux générations à venir (Dubois et Rajaonadaka, 2008).
- en enrichissant l'approche de Sen de la liberté individuelle, comme moyen et finalité du développement, avec une responsabilité prospective des agents que l'on trouve chez Ostrom dans la préférence forte pour le futur des commoneurs mais qui doit être complétée par l'introduction d'une réflexion phénoménologique sur l'aspiration sociale des personnes comme fondement de leur motivation à agir en commun.
- En introduisant, dans l'approche des communs, une exigence d'attention portée à l'accessibilité réelle et équitable à la ressource et donc aux plus démunis et vulnérables vis-à-vis de cette ressource. Cette condition d'accessibilité, garant de la liberté d'opportunités des individus et donc de leur capacité à choisir les fonctionnements qu'ils jugent la peine d'être vécus, influence directement l'établissement des droits distribués qui régulent l'accès à la ressource (faisceau de droits de propriété). Elle fait ainsi des communs de capacité, des communs « ouverts » pour lesquels la communauté des commoneurs évolue au cours de la pratique.
- En renforçant, dans la réflexion sur les communs, la prise en compte de l'hétérogénéité des acteurs : dépasser la recherche d'une solidarité mécanique entre les commoneurs proposée par Ostrom (Dacheux, 2013) pour aller vers une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité, présente chez Sen (Dubois, 2013). Pour Sen, la liberté procédurale (les personnes doivent être associées aux décisions qui les concernent) repose sur le développement de la capacité de *voice* (prise de parole) des agents et est une condition de la liberté d'opportunité (Bonvin et Farvaque, 2007).
- En suivant Sen lorsqu'il récuse le sens de l'établissement d'une liste des capacités humaines fondamentales par M. Nussbaum (2000), et en considérant que la ressource dans un commun de capacité doit faire l'objet d'une délibération sur ce qui compte et ce qui vaut la peine d'être fait en commun (Cordonnier, 2012). Ainsi, si l'on peut se baser sur la définition des « biens communs sociaux » dans la tradition juridique italienne (Bersani, 2011) pour énoncer des exemples de ressources pouvant faire l'objet d'un commun de capacité (l'emploi, la santé, la culture, l'éducation, le logement, la justice environnementale...), on doit éviter d'enfermer les communs de capacité sur une liste de ressources qui ne seraient pas le fruit d'une délibération située.
- Enfin, la nécessaire reconnaissance méta-institutionnelle des règles définies par les commoneurs présente chez Ostrom doit être complétée par la prise en compte de la responsabilité des pouvoirs publics vis-à-vis de la liberté procédurale des personnes (Sen, 2010).

En tenant compte de ces remarques et apports, nous pouvons poser les éléments de caractérisation de commun de capacité comme outil du développement durable :

Critères additionnels de tous communs selon Ostrom		
1) la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun	2) l'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs.	3) la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits.

Critères additionnels des communs de capacité		
4) l'aspiration sociale, au développement équitable d'égalité de capacités pour toutes et tous, des communs/personnes fonde leur responsabilité ex-ante et motive l'action collective		
5) l'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.	6) un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et leur assurant la possibilité <i>d'exit, de voice ou de loyalty</i> et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité.	7) la ressource faisant l'objet d'un commun de capacité (« ressource sociale ») concoure aux capacités et fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération. (Laurent Cordonnier, 2012)
8) Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs.		

Les capacités, tout comme l'approche du développement durable qu'elles sous-tendent, nous invitent à penser les communs de capacité dans une logique d'amélioration continue. Les communs qui, en plus des trois critères additionnels définis par Ostrom, tendent vers les cinq caractéristiques énoncées ci-dessus peuvent donc être appréhendés comme des outils du développement durable au sens donné par A Sen à ce terme.

IV - Des conditions complémentaires favorables à l'émergence des communs de capacité

Cette caractérisation des communs de capacité nous amène à compléter la grille proposée sur les conditions favorables à l'émergence de communs avec les éléments suivants :

Attributs structurels de la ressource		
Une ressource « sociale » définie et délimitée par un processus délibératif local	La ressource mise en commun est sociale au sens par exemple des « biens communs sociaux ». L'accès effectif à cette ressource renforce les capacités individuelles et concoure à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).	
	Elle fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération locale.	=> renforce la nécessité de l'existence préalable d'espaces publics de proximité
Attributs structurels des acteurs		
Aspiration sociale transformative	Les acteurs sont mus par une finalité qui dépasse la recherche d'un intérêt mutuel pour viser le développement équitable d'égalité de capacités pour chacun (ou d'atteinte des ODD). Cette aspiration renforce la préférence forte pour le futur des acteurs.	
Responsabilité ex-ante	Les acteurs sont des « personnes capables » au sens de Ricoeur (2004) c'est-à-dire des agents capables de ressentir et d'exercer une responsabilité ex-ante à la fois locale en tant que citoyen d'un territoire et universelle vis-à-vis d'autrui et des générations futures.	
Attributs structurels du groupe		
Une proximité de projet forte	Le groupe se constitue autour de l'objectif d'agir sur les facteurs de conversion (Sen, 2010) individuels, sociaux et environnementaux pour permettre aux individus un accès réel à la ressource sociale. Cet objectif partagé dessine une proximité de projet forte qui permet d'envisager une organisation polycentrique des communs de capacité et leur imbrication sur plusieurs niveaux.	
Variables issues de l'analyse comportementale		
Solidarité	Les acteurs basent leurs relations réciproques sur l'expression d'une solidarité fondée	

démocratique	sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité. Recherche de l'hétérogénéité. Valorisation des actions collectives multi-partenariales.
Règles et normes externes en vigueur	
Des pouvoirs publics adoptant une posture de partenaires	

L'émergence de communs comme outils du développement durable repose sur des conditions fortes concernant la posture des pouvoirs publics en tant que partenaires alors que dans l'analyse d'Ostrom, les pouvoirs publics n'interviennent qu'au niveau méta-institutionnel - en amont, par des règles favorables à l'émergence des communs (Fontaine, 2016) et en aval, par la légitimation des arrangements institutionnels construits au niveau local (Nyssens et Petrella, 2015). Pour Ostrom (1996), la coproduction de biens et services par des administrations et des citoyens organisés dans des systèmes polycentriques est essentielle pour améliorer le bien-être des populations, ce qui rejoint l'analyse de Sen sur le développement des états de bien-être. Dans le cas des communs de capacité, cette posture de coproduction que l'on retrouve dans le principe de subsidiarité horizontale présent dans le droit italien, ne signifie pas que la société civile se substitue à la collectivité mais plutôt que les acteurs dont les pouvoirs publics partagent le choix et la définition des objectifs, la conception et la mise en œuvre des activités autour des ressources sociales.

Retour sur TETRIS

Nous retrouvons plusieurs de ces conditions additionnelles au sein de TETRIS. L'approche du développement durable en termes de capacité constitue le fondement culturel de l'association évaléco qui par son rôle de leader permet l'alignement des acteurs de TETRIS autour d'une aspiration sociale transformative orientée vers la réalisation des Objectifs du Développement Durable au sens de Sen. Cette aspiration se matérialise par leurs activités et par la place donnée à la délibération au travers du choix du statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Ce choix institutionnel témoigne de leur recherche de l'hétérogénéité et de liens réciprocaires basés sur une solidarité démocratique. La collectivité locale en décidant de devenir sociétaire de la SCIC TETRIS a adopté une posture partenaire ouverte aux propositions d'expérimentation. Si aucun processus délibératif local n'a encore été mis en œuvre pour délimiter les ressources sociales devant faire l'objet d'un commun de capacité, on peut considérer que certains projets en lien avec les conseils citoyens (Politique de la Ville) ou la Monnaie Locale Complémentaire en portent des ébauches.

A l'aide de ces éléments d'analyse, nous pouvons questionner l'émergence de communs de capacité au sein de TETRIS en considérant que les règles de fonctionnement du commun foncier, permettant à chaque individu présent sur les lieux d'agir et d'interagir avec les autres, renforcent leurs capacités en agissant sur :

- les ressources formelles dont ils disposent qu'elles soient relationnelles (personnes avec lesquelles il est possible d'interagir) ou cognitives (savoirs et savoir-faire observables et appropriables) ;
- les facteurs de conversion sociaux et individuels des personnes : les règles d'accessibilité, les espaces de convivialité et les nombreuses activités d'éducation populaire proposées sur le lieu constituent des espaces d'émancipation.
- leur capacité de *voice* : les temps formels et informels d'échange rendus possibles par les règles de fonctionnement dessinent des espaces de délibération où la *voice* est valorisée.

Nous pouvons donc poser l'hypothèse que le lieu est une ressource foncière gérée en commun dont les règles contribuent à la révélation d'une ressource de type sociale venant renforcer les capacités des individus et qui peut être abordée comme un autre commun en construction. En ce

sens, la construction d'un commun foncier au sein de TETRIS contribue au développement local durable au sens de Sen.

Conclusion

En partant du constat que la question des conditions favorables à l'émergence des communs est présente dans les travaux d'Ostrom et que certains de ses écrits tardifs témoignent d'une prise en compte des enjeux du développement durable, nous avons dégagé des éléments opérationnels permettant d'analyser l'émergence de communs comme outils du développement durable.

Pour ce faire, nous avons cherché à caractériser les communs de capabilité en croisant l'approche de la justice sociale de Sen qui fonde sa conception du développement durable (Sen, 2013) et l'approche d'Ostrom sur les communs. Cet effort nous a amené à élargir et enrichir mutuellement ces deux approches pour définir cinq critères qui, en plus des trois critères additionnels définis par Ostrom, permettent de caractériser des communs de capabilité.

A l'aide de ces critères, nous avons pu revenir sur notre grille des conditions favorables à l'émergence des communs issues directement ou indirectement du cadre ostromien pour les préciser dans le cas des communs de capabilité.

L'application de cette grille d'analyse à la dynamique collective TETRIS sur le Pays de Grasse (France) nous a permis de comprendre les éléments ayant joué favorablement dans l'émergence de leur commun foncier et de mettre en évidence des freins que les acteurs devront surmonter pour construire un commun durable. Cet outil nous a également permis de poser l'hypothèse que la construction du commun foncier par les acteurs de TETRIS dans un écosystème rassemblant des conditions plutôt favorables, permet l'émergence d'un commun de capabilité imbriqué.

Bibliographie

BALLET J. (2008), « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », *Développement durable et territoires*, n°10, dossier : Biens communs et propriété

BERSANI M. 2011, *Come abbiamo vinto il referendum. Dalla battaglia per l'acqua pubblica alla democrazia dei beni comuni* – préface de S. Rodotà, Rome, Edizioni Alegre.

BONVIN J.M. et FARVAQUE N. (2007), "L'accès à l'emploi au prisme des capabilités, enjeux théoriques et méthodologiques", *Formation emploi*, 98 avril-juin 2007.

BOUBA-OLGA O. et GROSSETTI M. (2008), "Socio-économie de proximité", *Revue d'Economie Régionale & Urbaines*, 2008/3 (octobre), p.311-328.

BRONDODIZIO E.S., OSTROM E., YOUNG O.R., « Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social », *Management & Avenir* 2013/7 (N°65), p. 108-140.

CHANTEAU JP, LABROUSSE A. (2013), « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses », *Revue de la régulation*, n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique

CORDONNIER L. (2012), "Eclairages sur la notion de biens communs", alternativeseconomiques.fr/blogs/gadrey/files/laurent-bc-v2.pdf , mis en ligne le 24 avril 2012.
CORIAT B. (2013), « Le retour des communs - sources et origines d'un programme de recherche », <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique
CORIAT B. (dir.) (2015), « Communs fonciers et communs intellectuels. Comment définir un commun ? » in <i>Le retour des communs - La crise de l'idéologie propriétaire</i> , Les liens qui libèrent, p23-50.
DACHEUX E. et GOUJON D (2013), « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », <i>Management & Avenir</i> , 2013/7 n°65, p141-153.
DEFALVARD H. (2015), <i>La révolution de l'économie [en 10 leçons]</i> , Les éditions de l'Atelier, 190 p.
DEFALVARD H. (2016), « Contribution à une économie politique des communs ESS », communication pour le colloque du RIUESS 2016/
DUBOIS J.L. et RENOUARD C. (2008), "Une approche à poursuivre ...et à dépasser", <i>Revue Projet</i> 2008/5 (n° 306), p. 12-19.
DUBOIS J.L. et MATHIEU F.R. (2009), "Sen, liberté et pratiques du développement", <i>Revue Tiers Monde</i> 2009/2 (n° 198), p. 245-261.
FATTORI T. (2015), « Biens communs, justice sociale et environnementale », in <i>Redéfinir et combattre la pauvreté : droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine</i> , Tendances de la cohésion sociale n°25, éditions Conseil de l'Europe.
FONTAINE G. (2016), « Analyser les conditions favorables à l'émergence des communs, le cas d'un PTCE d'économie solidaire », communication pour le colloque du RIUESS 2016/Montpellier 25-27 mai 2016.
HESS C. (2015) trad DOLCEROCCA A., « Communs de la connaissance, communs globaux et connaissance des communs », in <i>Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire</i> , CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 259- 274.
ISAURRALDE M. (2015), « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? », <i>Revue Française de Socio-Économie</i> , n° 15, p. 97-115.
NUSSBAUM M. (2000), <i>Women and Human Development: The Capabilities Approach</i> , Cambridge University Press, Cambridge and New York.
NYSENS M. et PETRELLA F. (2015), « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées », <i>Revue Française de Socio-Économie</i> , n° 15, p. 117-134.
ONU (2015), Les Objectifs de Développement Durable, http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/
ORSI F. (2013), "Elinor Ostrom et les faisceaux de droits: l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune", <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.
OSTROM E. (1996), "Crossing the great divide: Coproduction, synergy, and development", <i>World Development</i> , Vol. 24, n°6, p. 1073-1087, 1996

OSTROM E. (1998), « A behavioral approach to the rational choice theory of collective action », <i>American Political Science Review</i> , vol. 92, n° 1, p. 1-22.
OSTROM E. (2005), <i>Understanding Institutional Diversity</i> , Oxford: Princeton University Press.
OSTROM E. (2010), <i>Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles</i> , éditions De Boeck, Bruxelles , 2010.
OSTROM E. (2011), « Plaidoyer pour la complexité », <i>Ecologie & politique</i> 2011/1, n°41, p 111-121.
OSTROM E. (2011) – Trad. LAURENT E., « Par-delà les marchés et les Etats, la gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », <i>Revue de l'OFCE / Débats et politiques</i> – 120 (2011), p. 16-72.
OSTROM E. (2012), « Agir à plusieurs échelles pour faire face au changement climatique et à d'autres problèmes d'action collective », <i>Institut Veblen pour les réformes économiques</i> , Paris, octobre 2012.
OSTROM E. et BASURTO X. (2013), traduction Chanteau J.P. et LABROUSSE A., "Façonner les outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel", <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.
OSTROM E. et VAN LAERHOVEN F. (2013), « Traditions et évolutions dans l'étude des communs », <i>Revue de la régulation</i> , n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique, traduit par CORIAT B. et ORSI F., article d'origine (2007) : « Traditions and Trends in the Study of the Commons », <i>International Journal of the Commons</i> , n°1.
RICOEUR P. (2004), <i>Parcours de la reconnaissance</i> , Editions Stock, collection « Les Essais », Paris, 2004.
SABOURIN E.P. et ANTONA M. (2003), « Action collective et développement », actes du séminaire permanent Action Collective, 2003, Montpellier.
SEN A (1999), <i>L'économie est une science morale</i> , La Découverte, Paris. 130p.
SEN A (2000), <i>Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté</i> , Editions Odile Jacob, Paris, 2000.
SEN A (2009), trad CHEMLA P (2010), <i>l'idée de justice</i> , Flammarion. 499p.
SEN A. (2013), "The ends and means of sustainability", <i>Journal of Human development and Capabilities</i> , 2013.
WEINSTEIN O (2015), « Comment se construisent les communs : question à partir d'Ostrom », in <i>Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire</i> , CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 69-86.